



## Service PSE libre de Nivelles

Boulevard des Archers, 17 – 1400 Nivelles

Tél. : 067/21.47.35

Un service de médecine préventive gratuit au bénéfice des élèves de l'enseignement libre.

### Qui sommes-nous ?

Le personnel du Service PSE est composé de médecins, d'infirmières, d'un personnel administratif et d'une animatrice en promotion santé.

### Que faisons-nous ?



Nos activités sont diversifiées et touchent tout ce qui a trait à la santé :

- Les bilans de santé.
- La vaccination de rappel rougeole, rubéole, oreillons en 6<sup>ème</sup> primaire (rappel 11-12 ans) sur demande écrite des parents. Le médecin scolaire vérifie également l'état vaccinal de l'enfant et donne des conseils quant aux éventuelles vaccinations à réaliser auprès du pédiatre ou médecin de famille.
- La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles
- La mise en place de programmes de promotion de la santé
- La promotion d'un environnement scolaire agréable et favorable à la santé
- La récolte des données épidémiologiques



Le bilan de santé est le moment pour l'enfant de faire le point sur sa santé, son bien-être. Nous dépistons, entre autre, ce qui pourrait mettre en difficulté la scolarité de l'enfant. Nous vérifions la vue, l'audition, le développement neuromoteur en 3<sup>ème</sup> maternelle, la croissance et bien d'autres choses. Notre regard extérieur sur le développement du jeune complète celui du pédiatre ou du médecin traitant.

Le bilan de santé est aussi l'occasion de discuter avec l'élève en toute confidentialité.

Les missions du service PSE ainsi que les fréquences et les modalités du bilan de santé sont fixées par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Actuellement, les bilans de santé obligatoires sont :

- dans l'enseignement fondamental ordinaire : 1ère maternelle, 3ème maternelle, 2ème primaire, 4ème primaire (vue) et 6ème primaire.
- dans l'enseignement secondaire : 1ère différenciée, 1ère complémentaire, 2ème année, 4ème année.